

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Comité de suivi de l'accord du 4 avril 2022.

Le 31 mai 2023, s'est tenu le comité de suivi de l'accord signé le 4 avril 2022 pour l'accompagnement des agents impactés les réformes (notamment celle concernant le transfert des missions fiscales).

Seules les organisations signataires de l'accord (dont la CFTC) participaient à ce comité, bilan d'étape de la mise en œuvre des différentes mesures prévues dans l'accord.

Mesures indemnitaires :

Elles ont été mises en œuvre selon le calendrier prévu, conduisant, par étapes successives, à une augmentation nette de 40 euros pour tous les agents.

Volet promotions internes :

La contrainte budgétaire que nous subissons au plan ministériel (il n'existe plus de plans de qualification qui offraient jadis un ballon d'oxygène sur les taux de promotion) empêche de connaître une situation saine et apaisée dans les services en matière de perspectives d'avancement.

De plus, les taux de promotion, même s'ils ont été relevés dans le cadre de cet accord, sont fortement entachés, au plan du ressenti des agents, par la manière dont les promotions sont maintenant gérées. Les LDG font beaucoup de mal. Le choix arbitraire des candidats par les CDR et l'opacité régnante dans la cartographie des postes offerts sapent la perception des agents. Il y a un gros travail de bilan et de réajustements du modus operandi concernant les LDG à mener.

FACVA (Fonds d'amélioration du cadre de vie des agents) :

La consultation des services a été faite. Les projets (747 au total) sont très différents en nature : aménagement d'espaces, moments de convivialité, activités, achats de matériels variés... La mise en œuvre des projets validés est dans les tuyaux.

Le souci est bien sûr l'hétérogénéité de ce qui a été accepté ou refusé d'une DI à l'autre.

Il reste un peu plus de 500 000 euros qui n'auront pas été dépensés sur l'enveloppe de départ global, quand et comment aura lieu la session de rattrapage ?

Que faire pour les DI qui ont dépassé dans leurs propositions la somme allouée de 180 euros par agent ?

Les projets concernant le sport ont été mis en suspens, car les DI ont diversement apprécié l'opportunité d'y faire droit ou non. Ne serait-ce pas plutôt à l'administration de prendre en charge plus généralement ce qui concerne la pratique sportive, et cette dépense doit-elle ou non relever de ce fonds ? Une réflexion plus approfondie doit être menée.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Evolution du régime de retraites des douaniers :

Suppression de la dégressivité et de la perte de la bonification, portabilité des droits d'une administration à l'autre... sont des avancées très attendues des agents. La nouvelle loi sur les retraites, indépendamment de ses aspects néfastes (relèvement pour tout le monde de l'âge de départ à taux plein) est censée embarquer ces nouveautés. Tous les agents de la Surv pouvant bénéficier d'une retraite à forme active seraient concernés, quelle que soit leur année de naissance, et non pas seulement ceux nés à partir de 1966.

Pour la détermination de la pénibilité pour les agents autres que Surv, une enquête a lieu en ce moment auprès des services dits « atypiques » de la Douane, comme l'UDD.

Transfert des missions fiscales :

La prime d'adaptabilité, censée s'adresser aux agents ayant subi dans leur carrière de multiples restructurations, la dernière en date étant celle du transfert des missions fiscales, devrait s'élever à 4000 euros par agent (les agents concernés seraient au nombre de 120 ou 130). Cette prime, venant en complément des autres mesures d'accompagnement financier, devrait être versée au cours de l'année 2024. Compte tenu de son montant, nul doute que des litiges et contestations surgiront lorsqu'il s'agira de déterminer précisément qui est éligible ou non à la prime !

Dix structures dites « isolées », impactées par le TMF, comportent moins de 5 agents et sont la dernière structure de leur département : il s'agit des bureaux de Limoges, Lorient, Rodez, Mont-de-Marsan, Saint-Brieuc, Niort, Montauban, Guéret, Nevers, Vesoul. Pour les agents de ces bureaux, un suivi personnalisé est mis en place, visant à recueillir les desiderata de reclassement des agents, éventuellement dans d'autres administrations locales. Par définition, l'existence de ces bureaux sera menacée dans le futur ! Certains départements deviendront alors des déserts douaniers...

Les agents du SND2R de Metz restent toujours en attente de reclassement local (ils sont 44 à n'avoir pas encore trouvé de solution). Le transfert vers Metz de certaines activités actuellement localisées en Ile-de-France pourrait aider à reclasser ces agents (toutefois cela reviendrait à recréer d'autres problèmes en IDF – c'est le jeu morbide des petits carrés !), ainsi que la recherche de solutions d'accueil par des administrations locales comme la DGFIP.

La CFTC préférerait que la politique de l'administration ne conduise pas à signer de tels accords, mais puisque les réformes destructrices ont lieu malgré tout, les avancées négociées pour limiter la casse sont à porter au crédit des organisations syndicales ayant travaillé à les obtenir. Le contexte douanier actuel n'est déjà pas drôle ; sans nous ce serait pire !